

PROGRAMME DE LA FORMATION

APTITUDE AU CONTACT ALIMENTAIRE DES EMBALLAGES : POURQUOI ET COMMENT LA VÉRIFIER ?

Mercredi 23 et jeudi 24 Septembre 2020

à Ligépack de 9h à 17h30 (2 jours soit 14h).

Des sessions en intra peuvent être organisées. N'hésitez pas à nous solliciter.

Objectifs de la formation :

- > Connaître les exigences des réglementations françaises et européennes applicables aux emballages.
- > Comprendre les mécanismes mis en jeu.
- > Traiter les informations de façon pratique et savoir les interpréter.

Durée :

> 2 jours (soit 14 heures)

De 9h à 17h30, dans les bureaux de Ligépack au Mans.

Public concerné :

- > Ingénieurs et techniciens emballage,
- > Acheteurs et vendeurs,
- > Responsables qualité d'entreprises d'emballage ou d'industries agroalimentaires.

Prérequis :

Il n'est pas demandé de prérequis pour cette formation

Compétences visées :

- > Connaître les responsabilités et obligations de chaque acteur vis-à-vis de la réglementation française et européenne
- > Savoir vérifier la conformité de vos emballages
- > Savoir mettre à jour sa base d'information

JOUR 1

> Introduction des aspects techniques (migration / application industrielle / point de vigilance...)

Intervenant : S. LANGLE

- Rappels des phénomènes de migration,
- Les matériaux,
- Les lois physiques de transferts,
- Les facteurs d'influence (matériaux, durée du contact, température, ...)
- Les matériaux barrière

> Introduction des aspects réglementaires

Intervenant : S. LANGLE

- Le contexte réglementaire
- Europe et spécificités franco-française : la réglementation en vigueur
 - » Plastiques
 - » Papier carton
 - » Encre et vernis
 - » Céramiques, verres,
 - » Métaux,...

> La législation et les relations professionnelles

Intervenant : S. MARTIN

- Référentiel légal de tous les textes de droit concernant le contact alimentaire applicables en France et en Europe
- Comment traiter juridiquement les composants (encre, vernis et colles) d'un emballage dont la réglementation est floue. Guide Eupia (encre et vernis)
- Interprétation juridique des réglementations et les risques de nature pénale
- Certificat d'aptitude au contact alimentaire : quelle différence avec les « déclarations de conformité » : différences, portée juridique

JOUR 2

> Migrations globales

Intervenant : S. LANGLE

- Dans quel cadre les réaliser ?
- Les procédures d'analyses, les choix des protocoles
- Les facteurs de corrections
- Comment vérifier / interpréter les informations reçues ?
- Leur champ d'application

> Migrations spécifiques et NIAS

Intervenant : S. LANGLE

- Comment identifier les molécules à rechercher ?
- La méthode de simulation par le calcul
- Les limites

> Aspects techniques et réglementaires

Intervenant : S. MOISON

- Cas particuliers : plan national de lutte contre les perturbateurs endocriniens (bisphénol A, phtalates,...), nanoparticules
- Les évolutions pressenties : les réflexions menées dans le groupe « Matériaux au contact des denrées alimentaires » de la DGCCRF - Reach 2018

INTERVENANTS

Stéphane LANGLE : Ingénieur Chimiste au sein du d'Inovalys. Il réalise les analyses sous accréditations COFRAC pour le compte de Ligépack et participe régulièrement à des essais inter-laboratoires. Depuis juin 2015, il participe aux groupes de réflexions général et laboratoire « Matériaux au contact des denrées alimentaires » de la DGCCRF

Maître Sylvain MARTIN : Avocat à la cour d'appel de Paris, il conseille les entreprises pour qu'elles appliquent la réglementation emballage aux mieux de leurs intérêts. Il est chargé de cours à l'ESI Reims (École Supérieure d'Ingénieurs de Reims, ex ESIEC) où il enseigne en particulier la réglementation du contact alimentaire. Il tient la rubrique juridique mensuelle dans la revue Emballages Magazine. Il est responsable du chapitre « Droit et Réglementation » de l'ouvrage Emballage et Conditionnement (collection Les Référentiels aux éditions Dunod).

Sylvie MOISON : Directrice générale de Ligépack, Sylvie Moison participe aux groupes de réflexions nationaux et réalise la veille réglementaire de façon à avoir une vision des évolutions auxquelles devront répondre les emballages.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

Apport de connaissances réglementaires et pratiques
Complémentarité des intervenants
Échanges d'expérience avec les formateurs et débats questions / réponses
Dossier support remis aux participants

TARIFS (frais de déjeuners inclus) :

Adhérents : 1125€ HT
Non adhérents : 1250€ HT

En application de l'article L.6352-12 du code du travail, Ligépack est enregistré prestataire de formation sous le numéro 52 72 0155 72 auprès du préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le coût de la formation peut être pris en charge par votre OPCA.

EN TRAIN (TGV ET TER) :

Arrivé à la gare du Mans sortir Gare Sud, prendre à droite et suivre le boulevard Marie et Alexandre Oyon jusqu'au rond-point.

Prendre ensuite à gauche jusqu'au numéro 57 du boulevard Demorieux.

HEBERGEMENT :

Il existe de nombreux hôtels de part et d'autre de la gare du Mans

Sylvie MOISON : Directrice générale de Ligépack, Sylvie Moison participe aux groupes de réflexions nationaux et réalise la veille réglementaire de façon à avoir une vision des évolutions auxquelles devront répondre les emballages.

PAR L'AUTOROUTE :

Depuis Nantes A11 (1h30min), Angers A11 (45min), Laval/Alençon A81 (30min) Rennes A81 (1h40) :
Sortie 8 - Le Mans Université, suivre Le Mans Centre, puis Autres Directions, sortie Le Mans Gare Sud.

Depuis Tours A28 (50min) :

Sortie 24 - Parigné L'Évêque, Rejoindre la D304 direction Le Mans, suivre Laval/Alençon, sortie Le Mans Gare Sud.

Depuis Paris A11 (2H15) :

Sortie 7 ou 8, direction Le Mans, suivre Autres Directions, sortie Gare Sud.

